



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 26 septembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants**

Développement local et transition

468/2024 Convention de partenariat tripartite GEVA et Hoplà transition

Monsieur Jean-Marc BURRUS expose :

L'association GEVA a pour objet de participer à la dynamisation du Val d'Argent, en inscrivant ce territoire dans une démarche de transition écologique, solidaire et démocratique. Pour réaliser cet objet, l'association développe plusieurs projets, notamment la gestion d'un Tiers-Lieu d'activités et de formations.

Hoplà transition est une association reconnue d'intérêt général à but non lucratif. Elle a pour objectif de sensibiliser et de former élus, acteurs économiques et citoyens sur les problématiques écologiques majeures du XXIème siècle - au premier rang desquelles le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité - au travers entre autres d'ateliers de sensibilisation, de conférences, de débats et de spectacles.

Dans le cadre de la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique dans laquelle la CCVA est engagée, afin de valoriser l'axe 6.5.2 « *Inciter les citoyens et les relais d'opinions* » du référentiel Climat Air Energie et l'axe 5.1 « *Actions dirigées vers le Grand public et les associations* » du référentiel Economie Circulaire, une convention de partenariat est proposée entre GEVA, la CCVA et Hoplà transition afin de mettre en place des ateliers de sensibilisation à destination des habitants du Val d'Argent pour la période du 01 octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025. Les modalités sont inscrites dans l'annexe 7.

La CCVA, via le dispositif accélérateur de transitions, s'engage à :

- participer au fonctionnement de Hop'La Transition à hauteur de 200€ par atelier et 350€ par formation (10 € par participant). Ce tarif pourra être complété ultérieurement pour les autres types d'interventions, lorsqu'ils auront été définis. Le budget total ne dépassera pas le budget dédié à la sensibilisation/formation du dispositif accélérateur de transition (prise en charge à 100% par l'ADEME),

- et communiquer sur ces ateliers organisés en collaboration avec Hop'La Transition et GEVA (notamment en faisant apparaître leur logo sur les supports de communication)

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré

VALIDE le projet de convention ci-joint et la mobilisation du budget dédié à la sensibilisation/formation du dispositif accélérateur de transition pour cette action,

AUTORISE le président à signer la convention et tous les actes y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

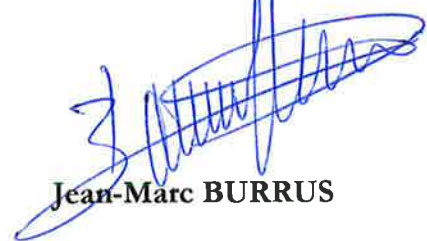
Le secrétaire de séance,



Rémy VOINSON



Le Président,



Jean-Marc BURRUS